

CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SEVREY
PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 03 MARS 2026

Le Conseil Municipal de la Commune de Sevrey, convoqué le 18 février 2026, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur BERNARDET Patrick, Maire. La séance est ouverte à 18h30. Monsieur GONOT Raphaël est excusé, Madame PERNOT Claudine est absente, Madame BALTAZAR Carole et Madame ANGER Aurélie sont excusées, Madame BELLAVOINE Caroline excusée donne pouvoir à Madame BONNOUVRIER Sandra.

Le secrétaire désigné est Monsieur GRAMUSSET Laurent.

☐ Adoption du PV du 28 janvier 2026 à l'unanimité.

1. FINANCES : Comptes Financiers Uniques 2026 :

Point reporté ultérieurement en raison de la non transmission par le trésorier.

2. FINANCES : Affectation anticipée du résultat du budget principal 2025 :

Délibération

Vu la balance certifiée par le Trésorier du budget principal 2025,

☐ Le Conseil municipal CONSTATE les résultats prévisionnels du budget principal pour l'année 2025 suivants :

Section de fonctionnement :

Résultat propre de l'exercice 2025 :	291 662.15 €
Résultat de fonctionnement 2024 non affecté à l'investissement :	1 516 639.04 €
Le résultat net de fonctionnement 2025 à affecter est de	1 808 301.19€

Section d'investissement :

Résultat propre de l'exercice 2025 :	-540 558.38€
Résultat 2024 :	-39 859.33 €
Résultat d'investissement 2025 à reporter :	- 580 417.71 €

Restes à réaliser dépenses 2025 :	164 208.50 €
Restes à réaliser recettes 2025 :	281 376.33 €
Solde des restes à réaliser 2025 :	117 167.83 €

Besoin de financement :	463 249.88 €
-------------------------	--------------

☐ Par conséquent le Conseil municipal DECIDE, à l'unanimité :

- la reprise anticipée des résultats
- d'affecter le résultat de fonctionnement de l'exercice 2025, comme suit :

* Affectation en recette du compte 1068 de la section d'investissement du budget 2026 de 463 249.88 €

* Report en recette de fonctionnement ligne 002 du budget 2026 de 1 345 051.31€.

3. FINANCES : Affectation anticipée du résultat du budget annexe « Locations assujetties à TVA » 2025 :

Délibération

Vu la balance certifiée par le Trésorier du budget annexe « Locations assujetties à TVA » 2025,

☐ Le Conseil municipal CONSTATE les résultats prévisionnels du budget annexe « Locations assujetties à TVA » pour l'année 2025 suivants :

Section de fonctionnement :

Résultat propre de l'exercice 2025 :	7 031.62 €
Résultat de fonctionnement 2024 non affecté à l'investissement :	65 293.25 €
Le résultat net de fonctionnement 2025 à affecter est de	72 324.87 €

Section d'investissement :

Résultat propre de l'exercice 2025 :	-3 383.56 €
Résultat 2024 :	21 482.31 €
Résultat d'investissement 2025 à reporter :	18 098.75 €

Restes à réaliser dépenses 2025 :	0 €
Restes à réaliser recettes 2025 :	0 €
Solde des restes à réaliser 2025 :	0 €

Excédent de financement : 18 098.75 €

☐ Par conséquent le Conseil municipal DECIDE, à l'unanimité :

- la reprise anticipée des résultats
- d'affecter le résultat de fonctionnement de l'exercice 2025, comme suit :

* Report en recette de fonctionnement ligne 002 du budget 2026 de 72 324.87 €.

4. FINANCES LOCALES : Adoption du budget primitif principal pour l'année 2026 :

Délibération

Vu le Code général des collectivités territoriales,
Vu l'instruction budgétaire et comptable M57,

Le Conseil municipal, à l'unanimité :

☐ ADOPTE le budget primitif principal 2026 par chapitre et par nature, qui s'équilibre en dépenses et en recettes pour chaque section, comme suit :

Section de fonctionnement :	2 797 630.31€
Section d'investissement :	2 190 416.52 €

Soit un total de 4 988 046.83 € en recettes et en dépenses pour les deux sections réunies.

5. FINANCES LOCALES : Adoption du budget primitif du budget annexe « Locations assujetties à TVA » pour l'année 2026 :

Délibération

Vu le Code général des collectivités territoriales,
Vu l'instruction budgétaire et comptable M57,

Le Conseil municipal, à l'unanimité :

☒ **ADOPTÉ** le budget primitif annexe « Locations assujetties à TVA » 2026 par chapitre et par nature, qui s'équilibre en dépenses et en recettes pour chaque section, comme suit :

Section de fonctionnement :	95 424.87 €
Section d'investissement :	90 084.49 €

Soit un total de 185 509.36 € en recettes et en dépenses pour les deux sections réunies.

6. DELEGATION DE FONCTION : Décisions du Maire n° 03/2026 à 04/2026 :

Délibération :

Vu l'article L2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu la délégation consentie au Maire, par délibération n° 058/2023 du Conseil Municipal de Sevrey en date du 03 décembre 2023 ;

Considérant l'obligation de présenter au Conseil Municipal les décisions prises en vertu de cette délégation ;

Le Conseil municipal, **PREND** acte des décisions suivantes :

☒ **Décision n° 03/2026 du 18 février 2026 : Délivrance d'une concession dans le cimetière communal n° 540 d'une durée de 30 ans ;**

☒ **Décision n° 04/2026 du 20 février 2026 : Fixation du montant de la redevance pour occupation du domaine public routier et non routier par le réseaux et ouvrages de télécommunication de France Telecom pour l'année 2025, soit 2 161.57 €.**

Discussion :

Monsieur GRAMUSSET Laurent : Pourquoi la RODP Télécom est-elle gérée par le SYDESL ?

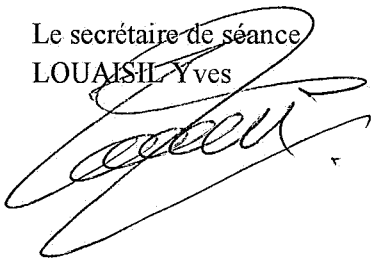
Réponse : nous avons transféré la compétence au SYDESL.

7. Questions diverses :

- Monsieur DENEUX Laurent : Des poteaux de signalisation ont été arrachés ; La caméra n'est pas orientée dans le bon sens pour identifier l'auteur.

Séance levée à 19h30

Le secrétaire de séance
LOUAÏSH Yves



Le Maire,
BERNARDET Patrick

